

Grenoble, le 14 décembre 2018



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

La Rectrice de l'académie de Grenoble  
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
public du second degré et privé du second degré sous  
contrat d'association

et

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale de circonscription

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles  
publiques et privées du premier degré

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs  
d'académie, directrices et directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale

Rectorat

Division  
des établissements  
DIVET

Réf N° 2018-275

Affaire suivie par :  
Elise Charbonnier  
Chef de la division  
des établissements  
par intérim  
Téléphone  
04 76 74 72 31  
Mél :  
reserve.citoyenne  
@ac-grenoble.fr

Suivi administratif :  
Samantha BARDI  
Téléphone :  
04 76 74 70 43  
Mél :  
animation.reserve-citoyenne  
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim  
CS 81065  
38021 Grenoble cedex1

**Objet :** création du compte d'engagement citoyen (CEC) sur le dispositif de la réserve  
citoyenne de l'éducation nationale – recensement des interventions des réservistes  
citoyens de l'académie.

Le CEC, créé par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du  
dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, recense les activités  
bénévoles de son titulaire, lesquelles lui permettent notamment d'acquérir des heures sur son  
compte personnel de formation.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la liste des réservistes citoyens de l'éducation nationale éligibles à  
l'ouverture des droits à formation dans le cadre du compte d'engagement citoyen (CEC) doit  
être transmise à la Caisse des dépôts et des consignations, par le ministère de l'éducation  
nationale et de la jeunesse, conformément à l'article D. 5151-14 du code du travail.

A cet effet, il vous revient, en lien avec vos équipes pédagogiques et éducatives, de recenser  
et de saisir dans l'application nationale de la réserve citoyenne les interventions effectuées  
depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par les réservistes au sein de votre établissement, avant le 21  
décembre 2018.

L'application comptabilisant les interventions des réservistes est accessible depuis le portail  
ARENA, dans le domaine « référentiels et outils » puis dans le sous-domaine « annuaire ».

Une attention particulière doit être portée au renseignement des rubriques suivantes :

- la date de l'intervention ;
- le champ libre qui doit comporter les informations suivantes :
  - o le ou les champs d'intervention du réservistes ;
  - o l'action éducative pour laquelle le ou les réservistes ont été sollicités ;
  - o la qualité de l'intervention.

Je sais pouvoir compter sur votre attention à cette demande ministérielle et mobiliser vos  
équipes pour présenter un retour dans l'application dédiée.

Pour la Rectrice et par délégation,  
La Secrétaire générale adjointe de l'académie

Céline Hagopian

**CPI :** groupe académique de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale ;  
Madame Nathalie Lyon, directrice des services académiques du CAEC.

**PJ :** guide d'utilisation application RCEN (Réserve citoyenne de l'éducation nationale).